

**Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire
18 décembre 2025 à 17 h 30**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 18 décembre 2025, à 17 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, et les Conseillers suivants:

Alain Faucher, siège #1	Shanie Huberdeau, siège #2
Johanne Larocque, siège #3	Maryse Cloutier, siège #4
Yves Laprade, siège #5	Guy Whissell, siège #6

Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière a convoqué une séance extraordinaire en présentielle à tous les membres du conseil. Les membres du conseil acceptent la convocation.

La Mairesse, madame Myriam Cabana, soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture.

O U V E R T U R E D E L ' A S S E M B L É E

1. Ouverture de la séance

251218-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Laprade

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 17h30

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

2. Adoption de l'Ordre du jour

251218-02

O R D R E D U J O U R

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement
4. Résolution
 - 4.1 Partenariats 2025-2026 – Ski la Seigneurie
5. Période de questions
6. Levée de la séance

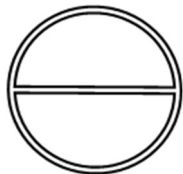
Il est proposé par madame la conseillère Shanie Huberdeau

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé;

QU'il y ait dispense de lecture et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Règlement



4. Résolutions

4.1 Partenariats 2025-2026 – Ski la Seigneurie

251218-03

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, divers projets de partenariats ont été mis en place avec certaines municipalités locales de la MRC de Papineau dans le but d’offrir à leurs citoyens respectifs de notamment offrir l'accès aux sentiers de ski de fond et à de l'équipement de ski de fond gratuitement;

CONSIDÉRANT que la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) agit à titre de chef d'orchestre dans la gestion de ces partenariats;

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE ce Conseil accepte l'entente annuelle au montant de 1 937.79 \$ pour les droits d'accès ainsi qu'un montant de 300.00 \$ à l'Auberge Club de Golf Héritage pour un total de 2 237.79 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

5. Période de questions

Il y a eu quelques questions

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, soussignée, Cathy Viens, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d’office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) Cathy Viens

Cathy Viens
Directrice générale et Greffière-trésorière

6. Levée de l’assemblée

251218-04

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 17h38.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

(signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale
et greffière-trésorière